

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

(Date de convocation : 17 Juillet 2026)

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :    | 33 |
| Présents :                              | 23 |
| Absent excusé ayant donné procuration : | 10 |
| Absent excusé non représenté :          | /  |
| Absent non excusé :                     | /  |
| Votants :                               | 33 |

L'An deux mille vingt-six et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Claude FERT, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

**Pouvoir** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Sophie RIGOLLET (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Edith DARBOUSSET (procuration à Monsieur Claude FERT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Jérémy INTEGLIA (procuration à Madame Audrey RAYNAUD), Madame Océane DOCHE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Gérard GILLES (procuration à Madame Alice TAMISIER).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention d'Intervention Foncière en opération d'ensemble sur le Site René Char à conclure avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la population en matière de logement et de poursuivre les objectifs de mixité sociale fixés par les politiques publiques de l'habitat, la commune souhaite engager une opération d'aménagement sur le site René Char destinée à permettre la réalisation de logements sociaux.

A cet effet, il est nécessaire de maîtriser le foncier concerné. A cette fin, il est proposé de conclure une Convention d'Intervention Foncière avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) dans le cadre d'une opération d'ensemble en phase « impulsion – réalisation ».

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'EPF PACA sur le périmètre du site René Char afin de permettre :

- la maîtrise foncière des emprises nécessaires à l'opération ;

.../...

- le portage foncier des biens acquis par l'EPF PACA pendant la durée de la convention ;
- la réalisation d'un programme de logements sociaux répondant aux besoins identifiés sur le territoire communal ;
- l'accompagnement de la commune dans la conduite de son projet jusqu'à sa réalisation.

L'intervention de l'EPF PACA permettra à la commune de sécuriser les acquisitions foncières indispensables à la réalisation de l'opération, tout en bénéficiant d'un portage financier limitant l'impact budgétaire immédiat des acquisitions.

Cette démarche contribuera à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, au renforcement de l'offre de logements locatifs sociaux et au respect des objectifs de mixité sociale poursuivis par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver la Convention d'Intervention Foncière en Opération d'Ensemble – Phase « Impulsion – Réalisation » à conclure entre la commune et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) concernant le site René Char, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour et 3 abstentions (Monsieur Gérard GILLES par procuration Madame Marine GONNET et Madame Alice TAMISIER),

**APPROUVE** la Convention d'Intervention Foncière en Opération d'Ensemble – Phase « Impulsion – Réalisation » à conclure entre la commune et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) concernant le site René Char, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux, telle qu'annexée à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

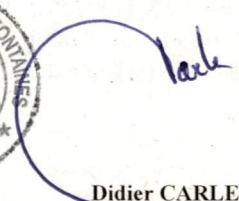
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 17 Août 2026

Publiée le : 17 Août 2026